

Que le Gouvernement respecte la loi que nous avons aujourd'hui, qu'il la mette en vigueur, qu'il fasse observer cet article du code criminel punissant tous ceux qui désobéiront à la loi et nous verrons bientôt toutes les lois du pays respectées. Il y a des membres de compagnies d'assurance et d'autres compagnies qui ont violé le code criminel, mais en cinq minutes on pourrait le leur faire respecter si on le voulait. Il serait facile d'y arriver de plusieurs manières, mais nous avons un Gouvernement qui dit : nous ne sommes pas des constables ; nous ne sommes pas responsables de l'observation de la loi ; nous ne savons pas comment la faire observer, et conséquemment, nous allons faire une autre loi plus étendue afin de remédier aux maux qu'on a signalés.

Je suis plus que désappointé de ne voir dans le discours du trône aucun avis des intentions du Gouvernement concernant le service des téléphones et des télégraphes dans ce pays. Je crois que la population en général verrait d'un bon œil le Gouvernement prendre possession de ces deux grands services publics, et les réunir au service des postes. Mais au lieu d'agir ainsi, le Gouvernement laisse les choses dans le *statu quo* et que voyons-nous ? Le résultat est que nous voyons aujourd'hui deux grandes compagnies de chemins de fer dans la province d'Ontario se liguer pour rendre inutile la ligne télégraphique du chemin de fer provincial qui va de North-Bay à la baie d'Hudson. Les messages expédiés par cette ligne sont retardés sans nécessité de la même manière que la compagnie de téléphone Bell retarde les messages des compagnies télégraphiques rivales. Les compagnies Great North-west Telegraph et le Canadien-Pacifique disent à la compagnie de télégraphe provinciale : vendez-nous votre ligne et nous ferons des affaires avec vous. Et parce que la compagnie provinciale ne veut pas vendre, ces deux compagnies retardent autant qu'elles le peuvent les messages de la compagnie provinciale et lui refusent la communication. Ces deux grandes compagnies auxquelles le parlement fédéral a accordé des chartes, croient devoir, pour atteindre leurs fins, refuser d'accorder une correspondance téléphonique directe à la compagnie provinciale, et la quantité énorme de télégrammes d'affaires qui s'échangent entre Cobalt et Toronto et Cobalt et New-York est injustement retardée. Nous avons dans les statuts une bonne loi qui oblige ces compagnies à faire l'échange des messages. Il se construit présentement dans l'Ontario une troisième ligne télégraphique desservant le Canadien-Northern ; je suppose qu'on fera la même chose dans le Nord-Ouest et que nous aurons dans le pays trois lignes de télégraphe en existence. Mais, seront-elles exploitées dans l'intérêt du peuple ? Non, ces trois compagnies se ligueraient ensemble, elles re-

fuseront d'échanger les messages, elles en doubleront le prix là où la chose leur sera possible, et exigeront des prix exorbitants de leurs clients.

J'ai par deux fois visité le Nord-Ouest, et j'y ai constaté que le plus grand monopole était celui des télégraphes. La compagnie de télégraphe du chemin de fer du Canadien Pacifique fait payer un dollar pour un télégramme de dix mots envoyé de tout endroit, je crois situé à l'ouest de Swift-Current, à une localité quelconque de l'est ; le prix est le même pour une distance de deux mille ou trois mille milles ou pour une plus longue distance possible. Cela n'est pas juste ; cette inégalité devrait être abolie, et le Gouvernement devrait doter le pays d'un service télégraphique semblable à celui qui existe en Angleterre et en Europe, chose qui ne peut se faire que si le Gouvernement se substitue aux compagnies télégraphiques. Je m'attendais à ce que l'on nous promettait une législation dans ce sens pendant la présente session, mais nous n'en voyons aucun signe. Au contraire, le Gouvernement paraît s'être fait l'allié de ces monopoles téléphoniques et télégraphiques, et il ne veut pas exercer les fonctions qui lui sont propres pour remplir le devoir qui a été rempli par tous les gouvernements européens lorsqu'ils ont pris possession des lignes de télégraphe et de téléphone et ont donné par le fait à la population de ces pays le service le meilleur marché possible.

J'ai parlé il y a un instant de Cobalt, et je veux dire à ce sujet un mot concernant le tarif. Dans quelques jours la Chambre sera engagée dans la discussion du tarif. Pendant la session dernière nous avons eu à discuter une question qui se rapportait au tarif, dans la proposition de l'ex-ministre de la Justice concernant l'exploitation de l'exportation de l'électricité. Comme politique nationale, j'ai toujours été en faveur d'une imposition de droits d'exportation sur certaines choses, et si j'étais libre de faire ce que je veux, je ferais une loi défendant toute exportation d'énergie électrique développée aux chutes Niagara dans un pays étranger, même si ce pays était notre voisin. Je conserverais cette énergie dans notre pays.

Le ministre de la Justice du jour proposait à la dernière session de permettre à toutes les compagnies alors en existence d'exporter de l'énergie électrique aux États-Unis, afin de les aider à exploiter leurs chemins de fer et leurs usines et à éclairer leurs maisons. Le Gouvernement devrait faire une loi décrétant que toute l'énergie électrique produite dans le Canada devrait être utilisée dans notre pays. On devrait l'employer à la place de charbon que nous n'avons pas dans l'Ontario, et si l'on n'en prohibe pas l'exportation, on s'apercevra que les Américains auront tous les bénéfices de notre énergie électrique. En effet, une dé-